



LA TAXE DE SÉJOUR

Tarification au réel - Numéro d'enregistrement unique obligatoire.

LES TARIFS APPLICABLES AU
1^{er} JANVIER 2026

NATURE ET CATÉGORIE D'HÉBERGEMENTS	TARIF PAR PERSONNE ET PAR NUITÉE
Palace	3.00€
Hôtels de Tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	1.30€
Hôtels de Tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	1.00€
Hôtels de Tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	0.90€
Hôtels de Tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Village de vacances 4 et 5 étoiles	0.80€
Hôtels de Tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Auberges collectives	0.70€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars	0.60€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20€

Hébergements	
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (tarif proportionnel au coût de la nuit HT par personne dans la limite du tarif le plus haut voté par la commune soit 3.00€)	5%

EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier, employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire